

## 40e anniversaire de la Carte Jeunes Européenne en France

### Résumé

**Jean-Paul Roumegas** : actuel Président de IJD France - la **Carte jeunes européenne**, interviewe **Julian Villarroya** : Almenar, son prédécesseur à la présidence de IJD France. **Julian Villarroya** : Almenar est le plus ancien acteur de la **Carte jeunes européenne** en exercice en Europe !

L'échange porte sur l'histoire de la **Carte jeunes européenne**, lancée en France il y a 40 ans, l'initiative française étant à l'origine du réseau européen.

Parler de son histoire en France c'est aussi parler de l'essor en Europe d'un programme qui compte aujourd'hui 9,2 millions d'utilisateurs dans 38 pays, porté par le Conseil de l'Europe et la Commission européenne, piloté par l'European Youth Card Association et les membres de son réseau dans tous les pays.

Pour tout savoir sur la **Carte jeunes européenne**, lisez la longue interview qui suit

**Jean-Paul Roumegas** : Bonjour Julián, cette année en France, nous célébrons les 40 ans en France de la **Carte jeunes européenne**. C'est une longue histoire et elle a été initiée par des acteurs des politiques de jeunesse dont la plupart sont aujourd'hui à la retraite. D'après ce que je sais, tu es l'un des plus anciens dans ce domaine. Tu diriges la carte jeunes en Espagne, en Aragon exactement, tu connais donc bien toute cette histoire. Peux-tu me dire pour commencer quelle est ta carrière, comment tu es arrivé à travailler avec la carte jeunes et depuis quand ?

**Julian Villarroya** : Effectivement, à ce jour je suis la personne la plus ancienne à travailler dans ce programme en Europe, pas seulement en Espagne, mais en Europe. Peu à peu les autres initiateurs sont partis à la retraite et bien évidemment 40 ans d'un programme c'est déjà toute une vie professionnelle, n'est-ce pas ? J'ai commencé très jeune, à 21 ans, depuis la fin de l'année 1988. Le protocole de Lisbonne a été signé le 1er juin 1987 et à ce moment-là, il n'y avait que six pays signataires du document, dont la France.

C'était la première initiative que d'autres pays ont suivie, puis le Conseil de l'Europe, qui a lancé ce programme sur recommandation des ministres chargés de la jeunesse en Europe.

A partir de ce moment-là, de nombreux d'autres pays ont adhéré à ce Protocole de Lisbonne. Et chaque année, plusieurs pays le rejoignent parce que ce programme a une caractéristique très importante, qui est la réciprocité : tous les avantages qu'un pays peut négocier et mettre au service des jeunes sont automatiquement au service des jeunes de tous les autres pays.

**Jean-Paul Roumegas** : tu parles de l'année 88, mais en France on célèbre cette année 40 ans de **Carte jeunes européenne**, cela a donc commencé en 1986. Quel est le rôle de la

France dans cette initiative européenne ? Parce que je comprends qu'il existait des cartes jeunes dans plusieurs pays, mais l'idée de la déployer à l'échelle européenne, d'où est-elle venue ? Peux-tu nous expliquer cela ?

**Julian Villarroya :** Oui. Cela est justement sorti de cette recommandation faite par le Conseil de l'Europe... parce que les ministres en charge de la jeunesse avaient décidé qu'il fallait créer un élément qui favorise la conscience d'une citoyenneté européenne.

Le **Conseil de l'Europe** a coordonné les pays où il y avait déjà des cartes. Par exemple, en Écosse, la Young Scot était une carte qui fonctionnait déjà et avait un fort soutien public et des jeunes. Mais en France, il existait aussi une carte jeunes qui a commencé dans la Région Aquitaine, à Bordeaux, et ce fut la première initiative à laquelle se sont joints les Portugais, l'Espagne, et une autre carte aux Pays-Bas, qui était plus culturelle que jeunesse, ainsi que la communauté flamande de Belgique.

Cette initiative est le germe de la **Carte jeunes européenne** actuelle.

La France en a été la promotrice, celle qui a fait en sorte que d'autres pays adhèrent.

Le premier président de la carte jeunes en France a été Stefan Delaux, de la ville de Bordeaux, et il a été l'un des promoteurs d'une carte européenne, avec Marcos Lidl, un Écossais, et avec Raúl Gonzávez du Portugal, ceux qui ont généré ce premier document que fut le Protocole de Lisbonne, qui établissait déjà des règles de fonctionnement entre ces six premiers pays...

**Jean-Paul Roumegas :** Stephan Delaux a joué un rôle central dans l'initiative de le porter au niveau européen.

**Julian Villarroya :** Effectivement, il en a été le principal promoteur. De nombreux autres pays, voyant l'initiative prise par la France et par le Portugal et l'Écosse, ont converti leurs cartes jeunes existantes en cartes européennes.

**Jean-Paul Roumegas :** Peux-tu détailler un peu les différentes étapes au niveau européen.

**Julian Villarroya :** Oui. Au niveau européen, lorsque cette carte a commencé, elle servait surtout pour la culture, parce qu'il n'y avait pas encore de conscience des jeunes en tant que jeunes. Les institutions publiques pratiquaient la discrimination positive envers les jeunes, mais pour elles, c'étaient d'abord les étudiants. Un jeune était considéré s'il avait le statut étudiant. La carte jeunes institue un statut du jeune en tant que tel, indépendamment de ce qu'il fait, qu'il étudie, qu'il travaille, qu'il soit au chômage.

Au-delà de la culture ont été ajoutés des domaines de réel intérêt pour les jeunes comme le sport, les loisirs, et la mobilité, car n'oublions pas que le principal objectif de la carte était de sensibiliser les jeunes à l'Europe. Le Conseil de l'Europe voulait que ce soient les jeunes qui soient les promoteurs de l'Europe.

**Julian Villarroya :** ils voulaient que les jeunes puissent passer d'un pays à l'autre et il y a eu différentes étapes dans lesquelles, petit à petit, les institutions publiques ont de plus en plus offert des avantages aux jeunes sous forme de réductions, de participation des jeunes ou d'information jeunesse, car la carte jeunes en lui-même était un élément d'information.

À travers la carte jeunes, les institutions publiques peuvent mener des politiques jeunesse car il est très difficile d'atteindre les jeunes si ce n'est pas à travers un programme comme celui-ci...La carte est donc la manière de leur faire parvenir des campagnes de prévention sanitaire, contre la toxicomanie, le tabagisme ou toute autre question importante pour les pouvoirs publics.

**Jean-Paul Roumegas :** Après ces étapes, qui étaient plutôt des déclarations d'intention des ministres, nous sommes arrivés à un pas décisif qui a été ce qu'on appelle l'accord partiel. Peux-tu nous expliquer cela ? Et quand cela s'est produit ?

**Julian Villarroya :** Effectivement, l'accord partiel. Le Conseil de l'Europe a soutenu ce projet résolument depuis le premier moment et a vu qu'il était essentiel pour atteindre les jeunes. Le Conseil de l'Europe lui-même a décidé d'établir ce qu'ils appellent un accord partiel, qui suppose qu'au moins un tiers des pays membres du Conseil de l'Europe doivent signer le texte.

**Jean-Paul Roumegas :** en quelle année a été signé l'accord ?

**Julian Villarroya :** en 1991, les pays ont commencé à payer une cotisation pour cet accord partiel. Mais tous les membres en ont profité dans ce cas parce que l'EYCA, European Youth Card Association, a déjà été créée aussi, qui supervise tous les pays membres.

L'accord partiel du Conseil de l'Europe s'est développé à travers l'EYCA, qui a pris contact avec les pays membres pour qu'ils signent cet accord. Bien sûr, signer signifiait payer.

L'accord s'est intitulé d'abord "Accord partiel sur la **Carte jeunes européenne**" puis, , presque 20 ans plus tard, on a l'appelé "Accord partiel pour la mobilité des jeunes par la **Carte jeunes européenne**".

**Jean-Paul Roumegas :** il faut mentionner ici que ce titre, bien qu'il soit juste et clair, peut être un peu trompeur parce qu'il peut laisser penser que la carte n'est que pour la mobilité alors que nous savons qu'elle sert massivement dans la vie quotidienne du jeune.

Ce qui en fait la meilleure carte qui soit pour la mobilité, c'est ce que tu as mentionné, la réciprocité qui fait qu'avec la même carte, un jeune peut utiliser ses droits, ses avantages, partout en Europe.

**Julian Villarroya :** Bien sûr, ce qui se passe, c'est que le Conseil de l'Europe, en tant qu'organisme public européen, n'oubliait pas que son objectif n'était pas que les jeunes

aient des réductions seulement, mais que les réductions sont un prétexte pour que les jeunes utilisent leur carte tous les jours et se sentent connectés à un réseau européen.

La carte offre des possibilités de se déplacer en Europe, qu'à des prix économiques vous trouviez une raison culturelle, sportive, musicale, peu importe, pour dire : "Je prends un bus, je vais dans un autre pays, je trouve un concert à prix abordable, un hébergement pas cher et alors j'y vais et je rencontre d'autres jeunes d'un autre pays qui ont les mêmes objectifs, les mêmes besoins, les mêmes problèmes."

C'est ce qui favorise l'émergence d'une conscience européenne.

**Jean-Paul Roumegas** : ce que tu expliques est très similaire à ce qu'a été le lancement par la Commission Européenne d'Erasmus dans les années 90 et en fait un peu après la **Carte jeunes européenne**. Alors, évidemment cette idée d'un programme qui fait que la citoyenneté, la conscience européenne grandisse à travers les jeunes est une idée très partagée à l'époque.

D'ailleurs la France faisait partie de l'accord partiel au départ...

**Julian Villarroya** : : Oui. La France a signé l'accord partiel dès le départ, car c'est le gouvernement français lui-même qui a développé le programme en France. Au départ, il y avait une association, une association a été créée, mais il ne faut pas oublier que le ministère chargé de la jeunesse faisait également partie de l'organisation qui gérait le programme en France.

Il faut rappeler que la France comptait le plus grand nombre de titulaires de la carte jeunes en Europe. Par exemple, en Espagne, il y avait 400 000 jeunes détenteurs de la carte jeune quand en France, ils étaient déjà 600 000.

**Jean-Paul Roumegas** : C'est très intéressant. Revenons à l'histoire.

**Julian Villarroya** : Par la suite le gouvernement français a renoncé au contrôle du programme.

**Jean-Paul Roumegas** : Tout à fait. Mais nous aborderons l'histoire en France plus en détail. Mais avant cela, je voulais te demander : à quoi sert la contribution que les pays signataires de l'accord partiel versent au Conseil de l'Europe ?

**Julian Villarroya** : Elle permet au Conseil de l'Europe d'allouer un budget à l'organisme qui élabore les politiques relatives aux cartes jeunes en Europe, en l'occurrence EYCA, ce qui profite non seulement aux pays signataires de l'accord partiel, mais aussi à tous les membres de la **Carte jeunes européenne**.

Aujourd'hui 25 États membres du Conseil de l'Europe versent une cotisation annuelle pour ce programme. Or, la **Carte jeunes européenne** compte 38 membres. Le budget versé par le Conseil de l'Europe à la EYCA ne profite pas qu'aux 25 pays contributeurs –

dont l'État a payé la cotisation – mais aux 38 pays membres de EYCA. Par conséquent ces initiatives touchent beaucoup plus de jeunes. C'est l'objectif.

Le Conseil de l'Europe souhaite naturellement qu'un nombre croissant d'États membres signent cet accord partiel. Mais tant que le nombre d'États membres ne descend pas en dessous d'un tiers, il n'y a pas de problème.

**Jean-Paul Roumegas :** Et ce point est important, car il convient de mentionner qu'aujourd'hui nous avons 38 pays qui ont mis en œuvre le programme, touchant plus de 9 millions de jeunes qui utilisent la carte jeune. Le programme compterait 40 pays avec la Russie et l'Ukraine qui malheureusement ont suspendu leur participation.

**Julian Villarroya :** Exact.

**Jean-Paul Roumegas :** c'est un succès très important, un résultat très important. Ce programme, grâce à l'accord partiel, grâce au rôle que joue le Conseil de l'Europe et grâce au rôle de EYCA, est un programme remarquablement bien structuré.

**Julian Villarroya :** : Très bien structuré.

**Jean-Paul Roumegas :** Je suis actuellement membre du conseil d'administration de la EYCA. Nous avons, bien sûr, des réunions de coordination avec le Conseil de l'Europe tout au long de l'année. Elle co-organise également des séminaires avec le Conseil de l'Europe sur des sujets qui intéressent les jeunes. Cela peut être l'environnement, la démocratie, les droits fondamentaux, bref, tous les sujets qu'un jeune va souhaiter approfondir.

**Julian Villarroya :** l'EYCA est une organisation très sérieuse et professionnelle. Je suis impliqué dans le milieu de la jeunesse depuis toujours, notamment chez les Scouts, et dans de nombreuses autres organisations que je connais grâce à mon travail auprès des jeunes. L'EYCA est l'une des organisations les plus sérieuses d'Europe de par la rigueur de son travail, le professionnalisme de sa structure, et aussi parce que ses membres s'impliquent activement dans la réalisation des tâches. Lorsqu'une décision est prise, les membres la mettent en œuvre, ce qui, en d'autres termes, engendre une discipline importante.

**Jean-Paul Roumegas :** Il est vrai que grâce à l'EYCA, la coordination entre les différentes organisations est assurée.

La EYCA veille à la cohérence de l'action des membres code de conduite. Elle leur demande d'aligner leur action sur les politiques Publiques de jeunesse, de se coordonner avec les autorités Publiques.

La EYCA veille au respect de toutes les valeurs du Conseil de l'Europe et de l'Europe en général.

Elle fait avancer ses membres sur la charte ESG, sur un code conduit commun, sur les questions techniques, notamment numériques.

Elle permet à tous les membres d'avoir un niveau homogène d'expertise technique et de partager nombre d'outils, tels que la base de données commune qui garantit l'authenticité et la validité des cartes, ou l'application **myEYC** commune à tous les pays, que les jeunes peuvent télécharger pour géolocaliser leurs avantages où qu'ils soient en Europe.

Sans parler de programmes de développement professionnel européens très intéressants pour nos membres, comme « Maximizing Impact » ou, à partir de 2024, la même application dans toute l'Europe utilisée pour géolocaliser les avantages.

**Julian Villarroya** : l'intranet pour tous les membres, avec toutes les informations.

**Jean-Paul Roumegas** : Oui, et aussi, bien sûr, le développement des collaborations au niveau européen, que ce soit avec des réseaux européens comme ERYICA ou Eurodesk, la Commission européenne, le programme Discover EU, le Corps européen de solidarité. Il est important d'expliquer cela aussi.

**Jean-Paul Roumegas** : chaque membre travaille dans un cadre hautement professionnel et structuré, sous l'égide du Conseil de l'Europe, mais aussi de l'EYCA en tant qu'association mère. Cela garantit aux jeunes que, dans chaque pays, la qualité et le niveau de professionnalisme seront identiques.

**Julian Villarroya** : Un point essentiel est que le Conseil de l'Europe et la Commission européenne, qui apporte également un financement et un soutien importants, savent que le développement des politiques de jeunesse en Europe repose aujourd'hui sur des organisations comme la nôtre. L'EYCA joue un rôle crucial ; disposer d'une base de données de plus de 9 millions de jeunes, sur lesquels nous pouvons compter, est un atout majeur pour les politiques de jeunesse. C'est un atout considérable pour le Conseil de l'Europe et la Commission européenne. C'est pourquoi nous sommes des acteurs clés du développement des politiques de jeunesse en Europe : nous avons promu la participation libre et effective des jeunes aux élections européennes afin de les inciter à participer à la construction de l'Europe par leur vote, (2020 Give a vote, 2024 More in 24) quel que soit leur lieu de résidence, mais surtout à s'impliquer activement, à ne pas rester passifs, à ne pas ignorer la situation, mais à prendre leurs responsabilités et à participer.

Notre organisation joue un rôle essentiel pour dynamiser, motiver, promouvoir et accompagner les jeunes. C'est primordial.

**Jean-Paul Roumegas** : Tout à fait. Il convient également de mentionner notre partenariat avec Erasmus, le programme le plus connu de l'Union européenne. Nous parlions de Discover EU, mais il est important de préciser qu'Erasmus est un programme partenaire de la Carte européenne des jeunes, et que de nombreux projets de collaboration sont en

cours d'élaboration entre la Commission européenne, le réseau EYCA et la Carte européenne des jeunes.

**Julian Villarroya :** Oui.

**Jean-Paul Roumegas :** Revenons sur la situation en France, car tu as indiqué que dans les années 90 et les années suivantes, nous comptons 600 000 utilisateurs de la carte ici.

Malheureusement aujourd'hui, la France ne fait plus partie de l'accord partiel. Que s'est-il passé en France ?

Avant d'aborder la création de la nouvelle association en 2016, pouvez-vous nous expliquer ce qui s'est passé auparavant ?

**Julian Villarroya :** En France, depuis la création des Cartes Jeunes, il y a eu trois étapes distinctes. La coordination des cartes jeunes nationales a été créée, le Protocole de Lisbonne a été signé, et le gouvernement français, en collaboration avec d'autres organismes publics et privés, a mis en place une structure pour développer la carte en France. Le ministère lui-même soutenait cette structure. Après des années, un changement de gouvernement est survenu, et avec ce changement, ce projet, que le gouvernement précédent avait adopté comme le sien, comme un projet très important pour les jeunes, a été abandonné par le nouveau gouvernement, d'orientation politique opposée.

Ainsi, durant la première période, de nombreux avantages avaient été négociés avec des entités publiques et privées, ce qui était également très important car ces entités continuaient à fournir des services aux jeunes, mais la carte a cessé d'être délivrée promue et déployée.

**Julian Villarroya :** Pourquoi l'émission des cartes a-t-elle été interrompue ? Parce que le gouvernement français s'est retiré de cette organisation. La Direction générale de la jeunesse – DJEPVA - pilotait son déploiement. Et après cette période, eh bien, elle n'a pas continué car le ministère allouait une somme considérable au programme, une somme très importante, et il est important de rappeler que le programme était national. Sans financement, la promotion a disparu. Le gouvernement français a continué à payer l'accord partiel et la cotisation à l'ECA pour éviter de perdre les droits sur le programme. Mais finalement, après trois ou quatre ans de paiement sans développement du programme, le gouvernement français lui-même a cessé de payer.

**Jean-Paul Roumegas :** Bien sûr, c'est compréhensible.

**Julian Villarroya :** Et le Conseil de l'Europe, l'État, a également cessé de payer.

**Jean-Paul Roumegas :** Oui, c'est compréhensible, car ils ne disposaient pas de la structure nécessaire pour développer la licence. Payer une participation à l'accord sans

avoir la structure de déploiement et de développement en France paraissait donc un peu absurde à l'époque.

Il faut pourtant préciser que l'absence temporaire d'une structure française n'a aucune incidence au niveau européen, car le programme a continué à se développer fortement. Bien sûr, la structure d'un pays ou d'une région joue un rôle crucial dans le développement de ses atouts, notamment pour le déploiement du programme et sa visibilité. Mais en réalité, le programme n'a jamais été complètement abandonné en France puisqu'il s'est poursuivi au niveau européen, et les jeunes ont continué, même si c'est dans une moindre proportion, à utiliser le programme...

**Julian Villarroya :** Ainsi, en France, il y a eu une période de stagnation, le développement s'est ralenti, mais en Europe, le programme n'a cessé de se renforcer ; autrement dit, sa pertinence n'était pas remise en question. C'était un programme qui bénéficiait d'un attrait public, politique, et auprès des jeunes, exceptionnel. Même en France, profitant de tout le travail de négociation mené auprès des organismes publics et privés pour offrir des réductions aux jeunes, ces réductions ont continué à être proposées, même si la délivrance de la carte avait été arrêtée les avantages ont été maintenus.

**Julian Villarroya :** Beaucoup de jeunes Européens venaient à Paris et dans d'autres villes et utilisaient leur carte jeune étrangère en France, car les avantages étaient bien réels. Il y avait de nombreux atouts. Bien sûr, au fil des années, ces avantages ont progressivement diminué, car plus personne n'avait accès à la base de données qui les recensait. Il n'y avait plus de transfert d'informations. Et de ce fait, ces informations ont été perdues.

Par la suite, de nouvelles initiatives ont émergé, notamment de la part de l'EYCA, qui ont compris l'importance pour les jeunes Européens que la France, un grand pays à tous égards, s'implique dans les politiques de jeunesse, et plus particulièrement dans le programme de la carte jeune. EYCA souhaitait prendre des initiatives avec certaines régions françaises, en essayant de les impliquer directement dans le développement du système de cartes, en transformant les cartes régionales existantes en un système européen. Mais cela n'a pas abouti, car tout était politique, et les responsables politiques ne s'intéressaient pas aux questions européennes. Gérer une région ne signifiait pas gérer le système pour l'ensemble du pays. Le problème est alors apparu car ils ne géraient la licence que pour chaque région, n'est-ce pas ? Finalement, faute de solution claire pour une nouvelle mise en œuvre nationale du programme, une nouvelle association a été créée dans le but de reprendre ce développement en partenariat avec l'EYCA.

**Jean-Paul Roumegas :** Voilà. Nous allons aborder ce point avant une brève digression, car, comme tu le dis très justement, à l'époque, les régions françaises qui disposaient de programmes d'accompagnement des jeunes n'avaient pas intégré la dimension européenne de ces programmes. Et puisque tu es espagnol et directeur du programme d'accompagnement des jeunes éleveurs en Aragon, il me semble important de comparer

la situation avec celle d'autres pays. En Espagne, si nous avons bien compris, chaque communauté autonome a ses propres programmes d'accompagnement des jeunes, et ce sont systématiquement des programmes affiliés à la dimension européenne à travers EYCA, n'est-ce pas ?

**Julian Villarroya :** Oui, oui, oui. Tous les programmes d'accompagnement des jeunes en Espagne sont aussi européens. L'Espagne a adhéré en signant le Protocole de Lisbonne en même temps que la France, et ses programmes ont toujours été européens.

**Jean-Paul Roumegas :** Comment l'expliques-tu? Ces cartes espagnoles ont-elles été créées après la carte européenne, ou existaient-elles déjà ?

**Julian Villarroya :** Elles existaient déjà. Car, il faut le comprendre, en Espagne, depuis 1982, les compétences en matière de politique de jeunesse avaient déjà été transférées aux communautés autonomes.

**Julian Villarroya :** Donc, comme en France, la Communauté autonome d'Aragon se souciait des jeunes Aragonais, mais elle n'envisageait pas de créer une carte pour Madrid, la Catalogne ou l'Andalousie. Le dispositif était uniquement destiné à l'Aragon, l'Andalousie à l'Andalousie, les Asturies aux Asturies. Que s'est-il passé ? C'est la même chose qu'en France, sauf qu'en France, ils ont travaillé uniquement avec une carte locale et régionale. Ils ont donc forcément perdu la dimension européenne, que le Conseil de l'Europe souhaitait précisément promouvoir. L'important, c'était la dimension européenne du programme. C'est pourquoi une nouvelle initiative a dû être créée en France, la **Carte jeunes européenne**, car des initiatives régionales existaient déjà et existent toujours.

**Jean-Paul Roumegas :** Oui. Nous arrivons donc à 2016, année où vous...

**Julian Villarroya :** En effet...

**Jean-Paul Roumegas :** tu as été le premier président de la nouvelle association française qui s'est attelée à la relance du développement de la **Carte jeunes européenne** en France, n'est-ce pas ?

**Julian Villarroya :** Oui, nous avons créé l'organisation, nous avons commencé à travailler en 2014, en 2015 nous avons créé l'association, et en 2016 nous avons lancé IJD France.

IJD France suit les nouvelles directives de l'EYCA, avec tous les paramètres, et avec une organisation, une association, selon la loi de 1901, pour développer la politique jeunesse qu'elle met en œuvre dans toute la France.

On trouve en France de nombreuses initiatives régionales. En France, logiquement, chaque initiative régionale a pris de l'ampleur, puisqu'il n'y avait plus de charte européenne. Mais l'objectif de l'association est de diffuser la dimension européenne de ce projet afin qu'il soit identique à ce qui se fait dans tous les autres pays européens.

**Jean-Paul Roumegas :** Et aujourd'hui précisément c'est la politique de l'association IJD France, dont je suis président depuis fin 2022,

**Julian Villarroya :** En effet...

**Jean-Paul Roumegas :** Elle met tout en œuvre pour créer une collaboration avec ces régions et donner à sa jeunesse locale une ouverture européenne. Année après année.

**Julian Villarroya :** Par ailleurs, le lancement en 2016 a eu lieu précisément à Strasbourg. Afin de bien marquer la vocation européenne de la carte. Cela aurait pu se faire dans beaucoup de villes, mais c'est à Strasbourg que son lancement a eu lieu. En présence de l'université, de la principale association étudiante et avec le soutien du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne, la Directrice de la jeunesse du Conseil de l'Europe était également présente.

Nous souhaitons renouer avec cette ville, ce qui est très important pour notre organisation, comme vous le savez. Nous sommes déterminés à rétablir une collaboration étroite et solide avec le Strasbourg et toute la région. Car c'est très important au niveau européen, c'est un emblème.

**Jean-Paul Roumegas :** Bien sûr. Et la priorité, il est vrai, de l'association IJD France, responsable du déploiement de cette carte en France, est cette collaboration avec ce qu'on appelle en France les collectivités, c'est-à-dire les communes, les communautés de communes, les départements et les régions, et tenter de compenser ce retard par rapport à d'autres pays où les cartes jeunes sont systématiquement aussi européennes.

**Julian Villarroya :** Un autre de nos objectifs est d'expliquer aux conseils municipaux, aux gouvernements régionaux et aux instances de politique jeunesse que la Carte Jeunes est un outil précieux pour sensibiliser les jeunes aux enjeux européens qui les intéressent fortement. Ces enjeux sont fondamentaux pour la jeunesse d'aujourd'hui : mobilité, échanges internationaux, participation aux activités européennes.

La Carte Jeunes est aussi un canal de communication pour les collectivités, un moyen de communiquer aux jeunes les actions menées par ces conseils municipaux ou régionaux en leur faveur. La collaboration avec les régions et les conseils municipaux est donc essentielle, non seulement pour la Carte Jeunes, mais aussi pour les conseils municipaux et régionaux eux-mêmes, qui ont des difficultés à établir un lien avec les jeunes, liens que la Carte Jeunes facilite.

**Jean-Paul Roumegas :** Tout à fait. Et aujourd'hui, pour parler un peu du niveau de développement atteint par le réseau, comme pour tout le reste, EYCA et ses membres. Nous allons aborder le nombre d'utilisateurs, ainsi que le type, enfin, le nombre d'avantages dont bénéficie ce réseau.

On observe souvent des chiffres légèrement différents. Parfois, on entend parler de 23 000 avantages, d'autres fois de 72 000 avantages. Comment expliquez-vous ces différences ?

**Julian Villarroya :** C'est facile à expliquer, tout dépend de la définition qu'on donne à un avantage. Pour les jeunes, l'important est que, si l'on signe un accord avec une entreprise ou une organisation présente dans plusieurs villes, il est logique de considérer chaque ville comme un avantage, car cela profite réellement aux jeunes de cette ville, et de celle de l'autre. Un jeune de Lille ne verra probablement pas un avantage existant à Lyon ou à Bordeaux, mais il bénéficiera de la même organisation, de la même salle de sport, du même centre sportif, du même centre d'entraînement ; il bénéficiera de cet avantage. Par conséquent, si l'on signe un accord avec une organisation qui offre un avantage particulier dans 50 localités, on peut le considérer comme un seul avantage ou comme 50. En réalité, il s'agit de 50 avantages, car ils profitent dans 50 localités différentes et à tous les jeunes de ces régions. Cependant, il est vrai que parfois ils sont considérés comme un seul avantage, c'est pourquoi nous voyons parfois qu'on dénombre 23 000 ou 25 000 avantages, et d'autres fois nous entendons parler de jusqu'à 72 000 avantages, ce qui correspond au nombre total

**Jean-Paul Roumegas :** Qu'il s'agisse de 23 000 ou de 72 000, c'est un nombre considérable. Je pense que c'est unique, je veux dire, il n'y a pas d'autre carte qui offre ce volume d'opportunités.

**Julian Villarroya :** Et c'est justement unique, car il faut aussi que les gens comprennent que chacun de ces avantages est assorti d'une signature, d'un contrat signé qui oblige à fournir ces avantages afin que les jeunes ne se retrouvent pas dans une situation où l'on leur a dit une chose et où il s'avère que c'est tout autre chose, n'est-ce pas ? Les jeunes considèrent leur carte jeune comme un outil vraiment utile dans leur vie quotidienne. EYCA et ses membres veillent constamment à la qualité et à l'effectivité des avantages proposés aux jeunes.

**Jean-Paul Roumegas :** Je ne crois pas qu'il existe une autre carte d'avantages sociaux pour les jeunes qui offre autant.

On pourrait également préciser que la carte, ce qu'on appelle la **Carte jeunes européenne**, n'est pas qu'une simple carte offrant des avantages, mais aussi un programme de participation et d'information pour les jeunes. On pourrait donner quelques exemples d'actions menées.

**Julian Villarroya :** Tout à fait.

**Jean-Paul Roumegas :** pour développer ce qu'on appelle en anglais « l'empowerment » des jeunes. En français ou en espagnol, on pourrait dire « émancipation ».

**Julian Villarroya :** La Carte Jeunes aborde fondamentalement trois aspects que nous considérons essentiels dans la vie des jeunes, à savoir, d'une part, la mobilité, car nous avons déjà dit que nous voulions sensibiliser les jeunes à l'identité européenne et leur permettre de rencontrer d'autres jeunes d'autres pays. C'est très important. Mais il y a deux autres aspects : l'information et la participation.

L'information, car grâce à la collecte de toutes les données relatives aux cartes, les jeunes ont évolué vers le numérique, ce qui permet de rester en contact permanent avec eux via leurs téléphones portables, par le biais d'une newsletter envoyée par e-mail, et grâce à la promotion de concours, de tirages au sort, d'activités, etc.

L'information qui parvient directement aux jeunes leur permet de décider de participer ou non à des activités ou d'en tirer profit.

La question de la participation est également primordiale pour que les jeunes puissent contribuer au développement de la vie démocratique locale et, par exemple, intégrer un jury. Nous en avons un au Festival du film de Catalogne. Ce festival disposait d'un jury officiel et d'un jury officiel de jeunes, dont 50 % étaient issus des utilisateurs de la Carte jeunes. Ils participent aussi à des séminaires sur des thématiques prioritaires pour eux comme l'environnement, la démocratie, la solidarité, l'inclusion, etc...

**Jean-Paul Roumegas :** Cette année, par exemple, rien qu'en France, nous aurons une centaine de festivals qui collaborent avec le programme de la carte jeunes, et nous savons que les festivals sont une activité typique des jeunes et qu'ils favorisent la mobilité, ce qui est l'essence même de la carte jeune : l'accès à la culture, les questions d'hébergement, de transport, etc., sans oublier le coût, car passer deux ou trois jours à un festival représente généralement un budget important pour un jeune. La carte jeune met tout en œuvre pour rendre ce type d'activité accessible et promouvoir des genres et des styles qui méritent d'être découverts par les jeunes.

Nous avons des festivals partout en Europe, mais plus particulièrement en France, qui est le pays européen qui organise le plus de festivals. Du coup nous travaillons à l'attractivité de la France auprès des jeunes Européens.

**Julian Villarroya :** Ce sont autant d'options offertes aux jeunes pour participer à des activités importantes, en lien avec leurs centres d'intérêt et leurs aspirations.

**Jean-Paul Roumegas :** Pour conclure ce tour d'horizon de ce qu'a été et est la **Carte jeunes européenne**, nous pourrions peut-être évoquer brièvement la célébration de ce 40e anniversaire et les perspectives offertes par la **Carte jeunes européenne** en France à cette occasion.

**Julian Villarroya :** Il s'agit bien sûr de développer la carte dans la continuité de nos actions récentes, en offrant toujours plus d'avantages aux jeunes. Cette année, nous œuvrons également à faciliter l'accès des régions à la Carte Jeunes grâce à une initiative

visant à la proposer à un tarif extrêmement bas afin qu'elle puisse bénéficier au plus grand nombre. Et c'est un point essentiel : la collaboration. Notre vocation a toujours été de privilégier le travail avec les régions, car nous sommes convaincus qu'elles sont les mieux placées pour élaborer des politiques de jeunesse pour les jeunes.

**Jean-Paul Roumegas :** Je crois qu'on peut le dire ainsi : nous allons tout mettre en œuvre pour que ce pays, berceau de l'initiative de la **Carte jeunes européenne**, perçoive cette année comme celle d'un nouvel élan, n'est-ce pas ? Avec ces régions, et grâce à tous les efforts déployés pour continuer à développer leurs atouts. Bien sûr, mais aussi pour offrir au plus grand nombre de jeunes la possibilité de bénéficier de la **Carte jeunes européenne**.